34e ANNEE N° 63 — 5 Centimes — SAMEDI 9 JUIN 1894

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, **n° 34**, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Cahors, le 9 Juin

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 Juin 1894

Interpellation sur la politique française en Afrique

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Etienne, Deloncle et plusieurs de leurs collègues sur la politique française en Afrique.

M. Etienne, qui prend le premier la parole, rappelle que depuis un temps presque immémorial, depuis les débuts de la colonisation européenne, partout, en Amérique comme en Afrique et en Asie, la France s'est heurtée dans son expansion extérieure à l'hostilité secrète ou déclarée de l'Angleterre.

Cette politique traditionnelle, nos voisins la poursuivent par tous les moyens, sur tous les points du globe. Leur avant dernière manifestation d'hostilité s'est produite à l'égard de M. le lieutenant Mizon que, par deux fois, on a empêché de naviguer sur le Niger ou sur son affluent, la Benoué, et cela au mépris de la convention internationale qui porte les signatures de toutes les puissances européennes.

Depuis lors, un nouvel acte de l'Angleterre, la convention anglo-italienne et la convention anglo-belge, prouve que le cabinet de Londres poursuit cette politique audacieuse dont, à plusieurs reprises, nous avons été les victimes.

Il est temps que le gouvernement français, ajoute l'orateur aux applaudissements de la grande majorité de la Chambre, déploie l'énergie nécessaire pour mettre fin à cet état de choses. Dans les conventions dont il s'agit, on a disposé sans hésitations et sans scrupules de territoires sur lesquelles les prétentions de la France ne sont ignorées de personne.

M. Etienne parle des droits de la France sacrifiés dans l'Est africain vers la région du Harrar et de l'Abyssinie ; il signale le sans-gêne avec lequel l'Angleterre et l'Etat du Congo se sont mis d'accord au détriment de la France dans le bassin du Congo. Il est vivement applaudi.

M. Deloncle, reprenant la question au point de vue des traités passés entre les diverses puissances européennes, démontre que les dernières conventions anglo-italienne et anglo-belge sont la négation non seulement des droits de la France, mais de tout le droit public européen tel qu'il a été établi par la convention de Berlin et celle de Bruxelles, pour les intérêts respectifs des puissances européennes sur le continent noir.

INFORMATIONS

Conseil des Ministres

Les Ministres se sont réunis jeudi matin, en Conseil de Cabinet, au Ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Charles Dupuy.

Ils se sont entretenus de la lettre adressée par M. Paschal Grousset au Président du Conseil.

Le gouvernement considère la question comme vidée par l'ordre du jour voté mardi par la Chambre.

Le Conseil a décidé de s'associer aux conclusions de la Commission sénatoriale tendant à l'institution d'une fête annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Le Ministre de la Guerre a soumis à ses collègues le décret réorganisant la Commission des inventions qui intéressent la défense nationale. Cette commission comprendra désormais six membres civils, six militaires et quatre marins.

Des membres temporaires pourront être admis, sur la demande du président, à faire partie de la Commission, pour l'examen de cas spéciaux.

Les Inventions militaires

La composition de la Commission des Inventions militaires n'était pas encore arrêtée jeudi. Parmi les membres civils de la commission réorganisée, on cite l'électricien Mascart et l'ingénieur Vieille, inventeur de la poudre sans fumée. Le chimiste Berthelot, qui fait déjà partie de la Commission des explosifs, reste dans cette dernière commission.

L'intention du gouvernement est de mettre dans la Commission des inventions militaires des spécialistes connus qui, par leur groupement, puissent constituer un corps apte à se prononcer sur toutes les inventions, de quelque nature qu'elles soient.

La Commission ne comprendra que seize membres permanents : six membres civils, six militaires et quatre marins.

Mais pour donner plus de garanties aux inventeurs, le président de la Commission pourra demander l'admission de membres temporaires dont la compétence serait reconnue pour l'examen de cas spéciaux qui n'entreraient pas dans la catégorie des cas prévus.

Le Droit d'interpellation

La Chambre a nommé mardi, dans ses bureaux, la commission chargée d'examiner la proposition de M. Flandin, qui tend à règlementer le droit d'interpellation.

La grande majorité des commissaires élus est hostile à la proposition. Ils estiment que l'état de choses actuel ne laisse rien à désirer. On s'explique fort bien cette passion désordonnée de certains politiciens pour les interpellations à jet continu : ils n'ont rien de mieux à faire et ils croiraient avoir perdu leur journée et démérité de leurs électeurs s'ils n'avaient pas mis un ministre, à chaque séance, sur la sellette.

Malheureusement, le public ne pense pas tout à fait de même. Ces interpellations quotidiennes, ces questions répétées à propos de rien et de tout, ces interminables débats suivis de scrutin dont l'issue est douteuse, tout cela ne peut que jeter du discrédit sur le régime parlementaire, que bien des gens confondent volontiers avec l'abus qu'on en fait.

La proposition Flandin ne rémédiait qu'imparfaitement à un mal incontestable. Mais elle posait la question et elle fournissait l'occasion de rechercher et d'étudier les solutions qui peuvent lui être données. Mais elle avait au moins un mérite, celui de donner satisfaction à l'esprit public.

Il est difficile de croire avec la majorité de la commission que le *statu quo* est tout ce que l'on peut souhaiter de mieux. Si la Chambre partageait cet avis, il faudrait se résigner au régime de l'interpellation perpétuable si cher à M. Goblet et à ses amis de l'extrême-gauche. Quand ces hommes d'Etat seront las du petit jeu qu'ils mènent depuis l'ouverture de la session, il sera temps alors de penser aux affaires sérieuses.

Exposition de Lyon

Lyon, 7 juin.

Le succès de notre superbe Exposition grandit de plus en plus.

Les attractions étant nombreuses, le public est nombreux à ce point qu'il y a une foule extraordinaire dans tous les pavillons.

Celui de l'Exposition coloniale, surtout, est littéralement envahi et l'on a les plus grandes peines du monde pour s'en approcher.

Rien de curieux d'ailleurs, comme une visite dans cette section, où les curiosités coloniales ont été accumulées : c'est un véritable voyage à travers le monde que l'on peut faire en quelques instants de la façon la plus confortable.

Ajoutons qu'on signale l'arrivée prochaine de nombreux colis expédiés du Dahomey par le général Dodds, commandant supérieur du Bénin. On croit que le général inaugurera ce palais.

L'état des télégrammes

Le directeur général des postes et télégraphes vient d'adresser aux directeurs la circulaire suivante :

En ces derniers temps l'administration a été saisie d'un certain nombre de réclamations provoquées par la mauvaise écriture et l'état de malpropreté des copies de télégrammes remises aux destinataires.

La mise en distribution d'un télégramme malpropre ou mal écrit constitue une inconvenance à l'égard du public et engage non seulement la responsabilité de l'agent chargé du contrôle, mais encore et surtout celle de l'agent qui a établi la copie.

Je vous prie d'appeler l'attention des receveurs et gérants et de les inviter à prendre les mesures pour éviter le retour des faits signalés plus haut.

On ne peut que féliciter l'administration de tenir ainsi compte des droits du public.

Le Drapeau

Un ordre du jour du général Vosseur, au sujet des honneurs du drapeau, vient d'être communiqué aux troupes du XIe corps d'armée.

Cet ordre se termine ainsi :

« Si nous voulons que le soldat sache verser son sang pour défendre le drapeau, il faut développer son culte sacré.

» Nous ne saurions l'entourer d'une auréole trop brillante.

» Dans les théories des devoirs moraux du soldat, les capitaines devront insister sur la grandeur de l'idée qui s'attache au drapeau et faire comprendre que toutes les marques extérieures de respect sont inspirées par le haut sentiment de patriotisme qu'il importe de développer aujourd'hui plus que jamais.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Ouverture de l'Exposition

C'est irrévocablement dimanche 10 que s'ouvre l'Exposition Industrielle et artistique.

A partir de 9 heures du matin, le public sera admis à visiter les galeries de l'intérieur des Allées Fénelon, moyennant 0 fr. 50 centimes.

On trouvera des tickets dans tous les bureaux de tabac de la ville et sur la place d'Armes.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les Directeurs et de MMmes les Directrices des écoles de la ville que l'entrée gratuite au Concours régional agricole est accor-

---

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 43

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

IV

C'était ce secret espoir qui l'avait fait tant insister pour suivre ses amis et provoqué l'examen minutieux auquel elle s'était livrée durant leur présence au milieu de la foule.

Hélas ! rien, aucun indice ne s'était encore révélé à la pauvre folle et Pierre donnait déjà le signal du départ.

Soudain l'attention des curieux se porta sur un autre point que le monument.

Tous les yeux se dirigèrent vers la chaussée du boulevard où venaient d'arriver à la file, se rangeant le long des trottoirs, plusieurs riches voitures de maîtres qui déposaient au fur et à mesure ceux-ci à terre et décrivaient ensuite un demi-arc de cercle pour aller s'aligner de nouveau un peu plus loin et en sens opposé.

Les badauds s'étaient massés et formés en haie sur l'invitation de plusieurs valets de pied annonçant que leurs maîtres se rendaient à la Banque du Pélerin.

En effet, une quinzaine de personnages, tout de noir vêtus et réunis en cortège, prenaient la direction de l'établissement.

Au moment où cet incident se produisait, la famille Beson s'était éloignée déjà de quelques pas. La légère rumeur qui eut lieu alors fit retourner la tête à Pierre qui, grâce à sa haute stature, pouvait facilement voir ce qui se passait.

Après avoir regardé un instant :

— Ah ! ah ! dit-il, ce sont les gros bonnets de l'endroit qui viennent prendre possession de l'immeuble. C'est vrai, je me souviens que les fondés de pouvoir m'ont dit qu'il y aurait réunion le jour même où les locaux seraient disponibles. Je m'aperçois que la date que j'avais donnée n'a pas été oubliée.

Mais ceci nous importe peu. Remontons donc paisiblement chez nous et laissons les tout à leur aise manigancer leurs projets « d'exploitation.... »

— Cérícale... et lucrative, ajouta Jean avec un sourire caustique.

— Tiens ? mais où donc est Alice ? demanda tout à coup et plein d'inquiétude Henri, qui depuis un moment causait avec Jeanne ; je ne l'ai pas sentie me quitter le bras.

— Comment Alice n'est plus là ? interrogea chacun avec anxiété.

Et tous les quatre se disposaient déjà à courir à sa recherche, lorsqu'une exclamation du jeune de Marville les arrêta.

— Ah ! la voilà ! s'écria-t-il en la voyant venir à lui, perçant avec peine le rassemblement.

— Voyons, ma chérie, à quoi penses-tu de nous abandonner ainsi et de nous mettre dans les transes ? Tu ne sais donc pas qu'il est excessivement dangereux, en l'état où tu es, de t'écarter, ne fût-ce qu'une seconde !

— J'ai été brusquement séparée de vous par un groupe de spectateurs, répondit-elle froidement, mais me voici, je ne suis pas perdue.

Et tranquillement elle reprit le bras de son frère.

Ce qu'elle n'eût garde d'avouer, c'est qu'elle venait de reconnaître la livrée violette qui lui était apparue un jour au coin de la rue de Grammont, et qu'aussitôt, poussée par une force irrésistible, elle avait gagné les premiers rangs des curieux, d'où elle l'avait vu passer, *lui*, son misérable séducteur, entouré des personnes descendues des voitures et sur lesquelles il semblait avoir une certaine suprématie.

Mais au lieu de faire une esclandre, comme jadis elle en avait formé le dessein, la pauvre fille s'était au contraire dissimulée soigneusement afin de ne pas être remarquée.

— Maintenant, se dit-elle, je sais où le trouver, c'est tout ce que je voulais. Si Henri a sa vengeance, moi j'ai la mienne !...

Et elle rejoignit ses compagnons.

Pendant qu'elle s'éloigne avec eux, les financiers sont entrés dans l'établissement où ils ont été reçus par un huissier — le seul occupant de l'immeuble pour le moment — qui, après un salut ressemblant fort à une génuflexion, s'est mis en même de leur servir de cicerone.

Cet huissier n'avait pas tout à fait le costume habituel des gens de sa qualité.

Le sien se composait d'une ample tunique noire aux revers et parements violets, de culottes courtes de même nuance, de bas blancs à coins rouges et de souliers à larges boucles en croix.

Pour coiffure il portait un immense bicorne posé en travers sur son chef, dont les cheveux plats et luisants collés aux tempes paraissaient avoir été vernis avec quelque onctueuse mixture. De plus, sa dextre s'appuyait sur la poignée en nacre d'une fine épée, en même temps que sa sénestre tenait belliqueusement un long bâton recourbé en forme de crosse et dont l'extrémité était d'argent.

Ainsi accoutré... et armé, il avait absolument l'air d'un bedeau dans l'exercice de ses fonctions.

Du reste, il s'en fallait de peu qu'il ne le fût réellement, car il y avait à peine trois semaines qu'il remplissait encore cet emploi dans une des grandes églises de Paris.

Sa belle prestance et sa mine bête ayant frappé un des fondés de pouvoir, un jour que, muni de sa hallebarde, il conduisait une quête pour l'entretien de l'église, ce dernier lui avait fait des offres brillantes pour l'attacher à la Banque du Pélerin, lui alléguant que son nouveau service ne différerait pas pour ainsi dire de celui qu'il allait quitter.

Il avait assez facilement consenti à se déplacer, mais à la condition expresse qu'il continuerait de porter une hallebarde ou un engin de cette nature. Promesse formelle lui avait alors été souscrite de satisfaire à ce désir qui n'était que trop légitime, et le jour de son entrée en exercice, on lui avait remis la crosse avec laquelle nous venons de le voir.

(*A suivre*).

dée à leurs élèves, les vendredi, 16 et samedi 16 juin, de 8 heures du matin à midi, à la condition expresse qu'ils soient accompagnés par leurs maîtres.

Fédération républicaine socialiste du Lot

Congrès Régional Socialiste de Cahors, les Dimanche 17 et Lundi 18 juin 1894

AUX GROUPES, SYNDICATS ET FÉDÉRATIONS SOCIALISTES DE LA RÉGION DU SUD-OUEST

Citoyens,

La Fédération Républicaine Socialiste du Lot a organisé pour les dimanche et lundi 17 et 18 juin prochain, un Congrès régional socialiste, à Cahors, à l'occasion des Fêtes de l'Exposition.

Bon nombre de députés socialistes ont promis d'assister à ce Congrès, dont le but principal est d'unir en faisceau serré les divers groupements prolétariens de notre région.

Vu l'importance de ce Congrès, nous ne doutons pas que vous vouliez vous faire représenter à ces assises socialistes du Sud-Ouest.

Dans le cas où vous ne pourriez envoyer un camarade, veuillez vous faire représenter par un autre, ou nous écrire pour que nous vous mettions en relations avec un citoyen de Cahors, que vous délègueriez à ce Congrès.

La marche de plus en plus rétrogade des gouvernants réactionnaires de la République bourgeoise, fait un devoir à tous les socialistes de se serrer les coudes. Si nous ne voulons pas, au jour du combat, être pris au dépourvu, il faut s'y préparer à l'avance, en formant la cohésion de tous nos bataillons.

Du Congrès de Cahors, il doit sortir un corps d'armée très bien organisé !

Nous comptons donc sur votre présence.

Vive la Sociale ! Vive la Révolution !

Pour la Fédération républicaine socialiste :

Le Secrétaire-général,

M. ANTRAYGUES.

Voilà donc un Congrès soclaliste qui va s'ouvrir à Cahors, à l'occasion du Concours régional.

Assurément, nous ne voulons pas contester à ces Messieurs le droit de venir pérorer dans notre ville, contre l'infâme capital, les bourgeois et la propriété.

Nous avons la liberté ; qu'elle soit pour tout le monde.

Mais ce que nous ne saurions admettre, c'est que la Municipalité continuât à leur fournir notre salle du Théâtre pour exhiber leurs orateurs et nous saturer de leurs sophismes au travers desquels suinte la haine de la société actuelle.

Il y a, à Cahors, des salles que les socialistes peuvent louer, si cela leur fait plaisir ; mais quant aux bâtiments qui sont la propriété de la ville, que les contribuables ont payés et entretiennent de leurs deniers, ils ne sont pas à la discrétion de ces chevaliers du Chambard.

La Municipalité n'a été déjà que trop débonnaire envers un parti qui, s'étant compté aux dernières élections législatives, a trouvé un nombre modeste de *cent quarante adhérents* sur plus de treize mille électeurs de la 1re Circonscription de Cahors.

Nous, nous demandons que cette mauvaise comédie prenne fin.

Le Concours qui s'ouvre à Cahors, ne comporte dans son programme rien de politique. Les beaux-arts, l'industrie, l'agriculture y occupent toute la place. De plus, l'administration officielle, pour mieux montrer le but qu'elle se proposait, a composé les commissions où ont été admis des hommes de tous les partis. Les Exposants eux-mêmes, est-il besoin de le dire ? comprennent des citoyens appartenant à toutes les nuances possibles.

Dans ces conditions, et pour éviter des protestations nombreuses, qui ne manqueraient pas de se produire, protestations que nous enregistrerons si l'on y donne lieu, au nom de nombreux contribuables et électeurs cadurciens, nous prions M. le Maire, s'il veut, comme nous le pensons, s'éviter des ennuis, de refuser net aux socialistes la salle du Théâtre, qui est notre propriété et non celle des harangueurs exotiques.

Alors que ni la circonscription, ni la ville, ni les représentants politiques de la population cadurcienne ne sont pas socialistes ou que, du moins, aucun de ces derniers ne s'est présenté et n'a été élu comme tel, ne serait-ce pas donner un défi à l'opinion publique que de traiter comme des amis les apôtres ambulants de théories qui ne sont pas les nôtres.

Nous espérons que M. le Maire avisera.

Concours régional agricole

AVIS

1° Les instruments d'agriculture seront reçus à l'Exposition agricole jusqu'au samedi soir, 9 courant, dernier délai, sur la place Thiers, à l'exception du petit outillage destiné à être abrité et des serres et autres objets de ferronnerie qui seront installés sur la place du Palais-de-Justice. Commissariat des instruments à l'entrée principale place Thiers.

2° Les produits agricoles doivent être présentés le lundi 11 et le mardi 12, dernier délai, à l'école communale des filles, place Thiers. Entrée soit par la porte principale, soit par celle de la rue Sainte-Claire.

3° Les animaux des espèces bovine et porcine entreront par la porte de la rue Sainte-Claire.

4° Les animaux des espèces ovine et de basse-cour seront présentés à l'entrée de la place des Mobiles.

L'Inspecteur général de l'Agriculture,
Commissaire général,
H. DE LAPPARENT.

RÈGLEMENT

1° Samedi 9 juin. — Classement et montage des Machines et Instruments. Le public n'est pas admis dans l enceinte du Concours régional où ne pourront pénétrer que les Exposants, leurs ouvriers et les personnes munies de cartes de circulation.

2° Dimanche 10. — Le matin, continuation du classement et du montage des Instruments. A 1 heure, ouverture au Public de l'exposition des Instruments seulement. *Prix d'entrée* : 50 centimes. A quatre heures, nomination par les Exposants d'Instruments, d'un Membre du Jury.

3° Lundi 11. — Même exposition. *Prix d'entrée* : 50 centimes. Opérations du Jury des Instruments. Réception des produits agricoles.

4° Mardi 12. — Même exposition. *Prix d'entrée* : 50 centimes. Continuation des opérations du jury des instruments. Continuation de la réception des prodnits. A quatre heures, nomination, par les Exposants des produits, d'un Membre du Jury.

5° Mercredi 13. — Même exposition *Prix d'entrée :* 1 franc. Opérations du Jury des produits. Réception des animaux. Aucun taureau ne sera admis s'il n'est muni d'un anneau ou d'une mouchette. Tous les animaux de l'espèce bovine devront être présentés avec deux longes. A 4 heures, nomination par les Exposants d'animaux, de quatre membres du Jury pour l'espèce bovine, d'un membre pour l'espèce ovine, d'un pour l'espèce porcine et d'un pour les animaux de basse-cour.

6° Jeudi 14. — Exposition de tout le Concours agricole. *Prix d'entrée* : 2 francs. Opérations des diverses sections du jury des animaux à partir de sept heures du matin.

7° Vendredi 15. — Exposition générale du Concours agricole. *Prix d'entrée* : 1 franc. A 2 heures de l'après-midi, réunion à l'Hôtel-de-Ville des Membres du Jury, des Délégués des Associations agricoles et des Exposants. sous la présidence du Commissaire général.

8° Samedi 16. — Même exposition. *Prix d'entrée :* 1 franc.

9° Dimanche 17. — Même exposition. *Prix d'entrée :* 50 centimes. Evacuation et fermeture de l'Exposition à 5 heures.

10° Pendant toute sa durée, l'Exposition sera ouverte au Public de 8 heures du matin (sauf le dimanche 10) à 6 heures du soir.

11° Les annexes de la place du *Palais de Justice* (Petits instruments) et de la place des *Mobiles* (Animaux de l'Espèce ovine et de Basse-Cour) resteront ouvertes gratuitement au Public aux mêmes heures.

12° Aucun objet ni aucun animal ne pourront être sortis de l'exposition sans une autorisation spéciale du Commissaire général ou de ses délégués.

13° MM. les Exposants d'animaux qui désireraient faire coucher leurs domestiques dans l'enceinte de l'Exposition, devront en faire la demande aux commissaires spéciaux dès le mercredi 13, avant 6 heures du soir. Les domestiques autorisés à cet effet feront, chaque jour, timbrer leurs cartes de service au commissariat spécial avant la fermeture des portes ; ils ne pourront rentrer au plus tard, qu'à 9 heures du soir, sur la présentation desdites cartes dûment timbrées. L'autorisation sera retirée immédiatement à ceux dont la conduite donnerait lieu à des plaintes, sous quelque rapport que ce soit.

14° Le pansage des animaux devra être complètement terminé, tous les matins, à 7 heures ; après ce délai, il ne sera plus permis de transporter ni eau, ni fourrage. Le pansement du soir ne pourra, sous aucun prétexte, être commencé avant 5 heures.

15° Pendant les opérations du jury, le jeudi 14, MM. les exposants, ou leurs domestiques, devront se tenir prêts à faire sortir et présenter leurs animaux.

16° MM. les exposants présentant des animaux pour les prix d'ensemble doivent en faire la déclaration écrite au commissariat spécial, au plus tard le jeudi 14, avant 7 heures du matin, en indiquant les nos sous lesquels ils sont catalogués.

17° MM. les exposants d'instruments qui désirent faire participer leurs conducteurs de machines, contre-maîtres et ouvriers aux récompenses prévues par l'article 16 de l'arrêté ministériel, devront en faire la demande par écrit, le mercredi 13, avant 4 heures.

18° MM. les exposants d'animaux devront adresser une demande semblable au commissaire général, au plus tard le jeudi 14, avant 7 heures du soir, pour participer aux récompenses prévues par l'article 12 (500 fr., 6 médailles d'argent et 10 médailles de bronze aux serviteurs d'exploitations de plus de 30 hectares ; 500 fr., 6 médailles d'argent et 10 médailles de bronze aux exposants exploitant moins de 30 hectares ou à leurs parents et domestiques).

19° Il est expressément interdit de fumer la nuit aux abords des tentes qui abritent les animaux.

20° Les réclamations concernant le classement et l'attribution des prix ne seront reçues que jusqu'au jeudi 14, à 5 heures du soir.

L'Inspecteur général de l'Aagriculture,
Commisaire général du Concours régional,
H. DE LAPPARENT.

ESSAIS PUBLICS D'INSTRUMENTS

Le Commissaire général du Concours régional agricole a l'honneur d'informer le public que les Concours spéciaux d'Instruments agricoles auront lieu dans l'ordre suivant :

Lundi 11 juin, dans l'enceinte du Concours, place Thiers :

1° de 8 à 11 heures du matin.

Choix des instruments appelés à concourir.

Essais des hache-paille pour petites exploitations.

2° de 1 heure et demie à 6 heures du soir.

Essais des appareils destinés à la cuisson des racines ; des broyeurs d'ajoncs et coupeurs de brindilles et des trieurs de semences.

Mardi 12 juin : 1° à la grande vigne, chez M. Andurand, route d'Arcambal, 3 k. 500 de Cahors.

Essais des rouleaux brise-mottes et pulvériseurs.

2° Propriété de M. Viviès, même route à 1,500 mètres de Cahors

Essais des charrues vigneronnes.

Nota. — En cas de mauvais temps. l'ordre des essais pourra être modifié.

L'Inspecteur général de l'Agriculture,
Commissaire général, du concours régional,
H. DE LAPPARENT.

Liste des Exposants (suite)

INDUSTRIE

H. Vayssouze, de Gramat. — Liqueurs diverses.
Meulet, de St-Cernin. — Travaux scolaires.
Alazard, de Cahors. — Appareil de chauffage.
Roques, de Cransac. — Eaux minérales.
Taconnet, de St-Cernin. — Ficot de blé.
Mme Berger, de Cahors. — Modes.

Régates internationales

Voici le programme des régates internationales qui auront lieu dimanche 10 juin, à 2 heures du soir, quai de Regourd, avec le bienveillant concours de la musique du 7e de ligne :

PREMIÈRE COURSE. — Bateaux du pays à 2 rameurs. Parcours : 1,000 mètres, 1 virage.

Premier prix : 10 fr.; Deuxième prix : 5 fr.

DEUXIÈME COURSE.— Embarcations à 1 rameur de couple, construction libre (seniors et juniors). Parcours : 1,800 mètres, 2 virages. Entrée : 3 fr.

Premier prix, Médaille de vermeil, offerte par M. Talou, député ; deuxième prix, Médaille d'argent ; troisième prix : Médaille de bronze.

TROISIÈME COURSE. — Embarcations à 4 rameurs (pointe) pour les membres de l'*Aviron cadurcien*. Parcours : 1,800 mètres, 2 virages.

Premier prix, Médaille d'argent ; deuxième prix, Médaille de bronze.

QUATRIÈME COURSE. — Embarcation de construction libre à deux rameurs (pointe) et un barreur. Parcours : 1,800 mètres, 2 virages (seniors et juniors). Entrée : 5 fr.

Premier prix, Médaille de vermeil, offerte par M. Delport, conseiller général ; deuxième prix, Médaille d'argent ; troisième prix, Médaille de bronze ; Prix spécial à l'équipe junior arrivée première de sa catégorie, Médaille d'argent.

CINQUIÈME COURSE. — Bateaux du pays à 4 rameurs. Parcours : 1,000 mètres, 1 virage.

Premier prix, 15 fr.; deuxième prix, 10 fr.; troisième prix, 5 fr.

SIXIÈME COURSE. — Périssoire à un pagayeur assis, construction libre. Parcours : 1,000 mètres, 1 virage. Entrée 2 fr.

Premier prix, Médaille d'argent ; deuxième prix. Médaille de bronze.

SEPTIÈME COURSE (Course d'honneur). — Embarcations à 4 rameurs de pointe et 1 barreur, construction libre (seniors et juniors). Parcours : 2,400 mètres, 2 virages. Entrée 10 fr.

Premier prix, Médaille de vermeil ; deuxième prix, Médaille d'argent, offerte par l'Union du Sud-Ouest ; troisième prix, Médaille de bronze. Premier prix spécial à l'équipe junior arrivée première de sa catégorie, Médaille d'argent.

Jeu du Tonneau. — Course aux canards. — Prix des places : Tribunes, 1 fr.; Premières, 50 centimes ; Secondes, 25 centimes.

Concours de Sapeurs-Pompiers

Aujourd'hui que la liste des Compagnies des Sapeurs-Pompiers qui prendront part au Concours est définitivement close, nous en donnons la nomenclature avec l'effectif de leurs détachements :

Division d'Excellence				
Aurillac (Cantal).....	2	officiers et	16	sapeurs.
Longpont (Seine-et-Oise)..	1	—	19	—
Division supérieure				
Toulouse (Haute-Garonne).	1	—	12	—
St-Symphorien (Ind.-et-L).	1	—	19	—
1re Division				
Saintes (Charente-Infér.).	3	—	22	—
2e Division				
Montauban (Tarn-et-Gar.).	2	—	12	—
Perpignan (Pyrén.-Orient.)	2	—	16	—
4e Division (1re section)				
Agen (Lot-et-Garonne)...	3	—	35	—
Périgueux (Dordogne)....	1	—	19	—
4e Division (2e section)				
St-Flour (Cantal).....	1	—	12	—
Brive (Corrèze).....	2	—	9	—
Bergerac (Dordogne).....	1	—	8	—
Fumel (Lot-et-Garonne)...	1	—	19	—
Caussade (Tarn-et-Garon.)	1	—	9	—
Mezin (Lot-et-Garonne)...	1	—	8	—
	23		235	

Officiers sans détachements, représentant leur Compagnie au Concours :

Lectoure (Gers), commandant Duplan, lieutenant Lamasères.

Mont-de-Marsan (Landes), lieutenant Julhia.

Larrazet (Tarn-et-Garon.), lieuten^t Bessières.

* * *

La commission du Concours exposera, jeudi 14, dans les vitrines du bureau de tabac situé en face l'hôtel de ville, les récompenses qui ont été offertes par :

MM. Costes, maire de Cahors et Mazières et Parazines, adjoints.
Les Conseillers municipaux de Cahors.
Henri Arnaud, préfet du Lot.
Mgr Grimardias, évêque de Cahors.
Léris-Gambetta, receveur des finances.
Le Conseil général du Lot.
Relhié, conseiller général.
Delport, id.
Calès, secrétaire général de la préfecture du Lot.
Caprais Cayla, président du tribunal de commerce.
Le Lycée Gambetta.
Louis Pépin, trésorier payeur général du Lot.
Berget, ingénieur en chef du Lot.
Le 7e régiment d'infanterie de ligne.
Munin-Bourdin, bâtonnier de l'ordre des avocats.
Le barreau de Cahors.
La Chambre des avoués de Cahors.
Le Cercle de l'Union.
La Sociétés des Etudes scientifiques, artistiques et littéraires du Lot.
La Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.
Les directeurs des services administratifs et de la Banque de France.
Les directeurs régionaux d'assurances de la ville Cahors.
Mme Martin, présidente de l'Union des Femmes de France.
MM. le ministre de l'intérieur.
Eloi Béral, sénateur du Lot.
de Verninac, id.
Pauliac id.
Léon Talou, député du Lot.
Rey, id.
Lachièze, id.
Vival, id.
Bourgeois, ancien président du conseil des ministres.
Larroumet, directeur honoraire des Beaux-Arts.
Roussel, conseiller d'Etat.
La fédération des officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie.
La loge maçonnique « Le Phare du Quercy ».
Le *Petit Journal*.
La *Dépêche*, de Toulouse.
La *Compagnie d'Assurances générales*.
La Compagnie d'assurances l'*Abeille*.
— l'*Aigle*.
— la *Confiance*.
— la *Commerciale*.
— la *France*.
— la *Nationale*.
— la *Paternelle*.
— le *Phénix*.
— la *Providence*.
— le *Soleil*.
— l'*Union*.

* * *

Dès lundi prochain on commencera à élever sur la place Cavaignac le bâtiment nécessaire aux exercices des sapeurs-pompiers, prêté par la ville d'Aurillac à la ville de Cahors.

On commencera également à élever les estrades et les tentes où seront placés les spectateurs. L'aménagement du concours est confié aux soins de MM. Rodolosse, architecte en chef du département et M. Calmon, que nous voyons toujours tous les deux à la tête des bonnes œuvres.

Un portique superbe élevé à l'entrée, dressé sur les plans de M. Rodolosse, sera surmonté d'un très beau tableau de circonstance dû au pinceau de M. Calmon.

C'est d'ailleurs dans cette enceinte brillamment décorée qu'il sera procédé par M. le Ministre de l'Agriculture à la distribution des récompenses des lauréats du Concours régional. Cette distribution aura lieu, comme on sait, à 4 heures du soir, heure à laquelle le concours des sapeurs-pompiers sera terminé. Nous donnerons dans un de nos prochains numéros le programme de ce concours.

Nominations ecclésiastiques

Par décision de Monseigneur :

M. l'abbé Balayé, vicaire à Caniac, est nommé curé à Saint-Cirice.

M. l'abbé Monteilhet, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Caniac.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 28 Mai 1894

Présidence de M. Blin, président semestriel

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

M. le président annonce que la date de la distribution solennelle des récompenses aux lauréats du Concours, est définitivement fixée, d'accord avec M. Larroumet, au samedi 30 juin prochain. Il fait part également, qu'aux médailles en vermeil déjà offertes et signalées dans le précédent procès-verbal, viennent s'ajouter celles de Mgr l'Evêque de Cahors, de M. Pepin, trésorier général, et de M. le Lieutenant-Colonel Blin.

M. le président donne ensuite connaissance d'une lettre de M. le Directeur de la *Revue d'Alsace* qui demande un abonnement à sa publication. Cette demande est renvoyée au Conseil d'administration.

M. Léon Cros, instituteur à Thémines, demande à faire partie de la Société, en qualité de membre correspondant. Il se présente sous le patronage de MM. Blin et Cangardel. Con-

formément au règlement, son élection est renvoyée à une séance ultérieure.

M. de Laroussilhe donne l'analyse d'un parchemin déposé par M. l'abbé Gary. C'est un acte du 14 août 1575, Pradines, notaire à Limogne, suivant lequel M. de Singlande et sa fille habitant cette localité, aliènent une terre, à la charge par les acquéreurs de payer au seigneur de Gourdon la rente grévant l'immeuble vendu.

M. Girma résume le contenu d'une décision datée du 25 avril 1643, suivant laquelle Alain de Solminiac, évêque de Cahors, nomme prieur de St-Julien Lunegarde, maître Martin Alby, prêtre au monastère de St-Pierre-de-Marcillac (Document communiqué par le capitaine Alby originaire de Cajarc.)

M. de Laroussilhe annonce qu'il donnera lecture, au nom de M. de Gransault-Lacoste, d'une série de pièces intéresssant le Quercy. Il commence par la question, envisagée au point de vue historique, des vins de notre contrée sur lesquels pesait une sorte d'interdit sur le marché de Bordeaux, tandis qu'ils jouissaient d'une très haute réputation dans les grandes villes de Hollande et d'Allemagne.

A l'appui de ses observations, il cite les extraits de nombreuses lettres adressées de l'étranger de 1772 à 1779 au négociant de Parnac, M. Guilhou.

Au nom de M. l'abbé Taillefer, M. Greil communique un acte du 14 septembre 1467, passé devant Me Nathalis, notaire à Montcuq, où il est question de la nomination et de l'équipement par les Consuls de cette ville, de deux archers supplémentaires.

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Gourdon

Dans la séance de lundi et au milieu de la discussion générale du budget, la question de l'eau, qui intéresse si vivement notre population, a été de nouveau soumise au Conseil municipal.

M. E. Mermet, ingénieur concessionnaire des eaux à Lectoure, proposait, par une lettre adressée à M. le Maire, de venir faire les études à ses frais, et demandait le remboursement des dépenses nécessaires à l'exécution des travaux après approbation du Conseil en trente annuités.

M. le directeur de la station électrique faisait la même proposition, mais avec la réserve que si son projet n'était pas adopté, la ville lui rembourserait le montant des frais d'études.

M. Granié, au nom de la commission des travaux publics, a proposé le vote d'une somme de 500 fr. pour études seules.

M. Rey, à son tour, demande que cette somme soit fixée à 1,000 fr., le premier chiffre lui paraissant insuffisant. La ville devra conserver la priorité des recherches, et les divers entrepreneurs ne pouront exécuter des travaux de sondage que lorsque le Conseil sera suffisamment éclairé sur le jaugeage des différentes sources qui ont une cote supérieure à celle de Gourdon.

M. Taillade désire qu'avant d'aller plus loin, le Conseil se prononce sur la façon d'exécuter les travaux.

La ville doit-elle construire elle-même, ou bien, en présence de ses faibles ressources, est-il préférable de recourir à l'adjudication et au remboursement de trente annuités.

M. Taillade rappelle au Conseil qu'en présence des propositions qui viennent d'être faites et de celles que pouvaient faire les autres entrepreneurs convoqués ; en présence surtout de l'insuccès des études précédentes qui, après beaucoup de dépenses pour la commune, n'ont donné aucun résultat, — il serait plus prudent et plus économique de laisser faire les sondages gratuitement par les entrepreneurs comme l'indique M. Mermet.

Aucune source ne serait imposée aux divers entrepreneurs, chacun étant libre de faire les sondages sur les points qui lui permettraient, au moment de l'adjudication de faire les conditions les plus douces.

Le crédit de 500 fr. ne serait employé, dans ce dernier cas, qu'à contrôler le débit des sources après les travaux exécutés par les entrepreneurs, et à constater que ce débit est suffisant pour l'alimentation de la ville.

On éviterait ainsi le retour à des études inutiles, dont le seul effet, à ce jour, a été de retarder indéfiniment la réalisation de ce projet.

Le Conseil, en réservant la question de construction, ne se rallie pas à cette proposition et vote un crédit de 500 fr. pour études à faire en août.

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE
ET FÊTES A CAHORS
Juin 1894

A l'occasion du Concours régional Agricole et des fêtes qui auront lieu à **Cahors**, du 9 au 18 juin 1894, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, du Vendredi 8 au Lundi 18 juin inclus, des Billets d'aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour **Cahors** à toutes les gares et stations des lignes ci-après.

Coutras à Bordeaux, Ribérac à Marmande, Ribérac à Périgueux, Limoges à Agen et Villeneuve-sur-Lot, Limoges à Brive (*viâ* St-Yriex et Uzerche), Brive à Cahors, Brive à Toulouse, Limoges à Meymac, Eygurande à Brive, Eygurande à Miécaze et à Capdenac, Coutras à Brive, Libourne à Saint-Denis près Martel et à Murat ; Monsempron-Libos à Cahors, Montauban à Cahors, Montauban à Lexos, Capdenac à Rodez et à Decazeville, Capdenac à Cahors, Teissonnières à Albi.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains partant de **Cahors** le mardi 19 juin.

Les prix de ces billets, au départ des gares et stations situées à 75 kilomètres au moins de **Cahors** seront ceux du tarif général réduits de 30 0/0. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, ces prix seront ceux du tarif spécial G. V. n° 2, avec maximum de perception des prix du tarif général pour 75 kilomètres, réduits de 30 0/0.

Les billets dont il s'agit pourront être utilisés dans tous les trains recevant règlementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

THÉATRE DE CAHORS

Lakmé

Lakmé ? Qu'est-ce que Lakmé ?

Un opéra autant dramatique que comique, charpenté sur une donnée toute simple.

Un officier anglais, Gérald, devient amoureux d'une orientale, Lakmé, fille d'un roitelet que la Grande Bretagne vient de soumettre.

Le père Nilakanta, qui a découvert ce petit mystère, déguise sa fille en chanteuse ambulante et l'oblige à le suivre dans les rues de sa capitale, à la recherche de l'officier. Il est enfin rencontré, reconnu et reçoit un coup de poignard.... dont il ne meurt pas.

Les amoureux sont, un jour, occupés à deviser de douces choses dans un bois, quand on entend, tout près, les chansons de jeunes couples.

— Qui chante ainsi ? demande Gérald.

— Des amants qui vont se jurer une éternelle union, en buvant à la même coupe.

— Eh bien, Lakmé, veux-tu que nous imitions leur exemple ?

— Oui, Gérald.

Et Lakmé va remplir une urne.

Pendant sa courte absence, un compagnon de Gérald, Frédéric, survient.

— On s'insurge. Ta place n'est point là, mais à la tête de tes hommes. Viens-!

— Je serai à toi dans une heure.

Frédéric s'éloigne.

Lakmé revient et présente la coupe à celui qu'elle aime.

Celui-ci a réfléchi. Peut-être sera-t-il tué dans le prochain combat. Pourquoi se lier ainsi ?

La jeune fille, ne sachant à quoi attribuer cette hésitation, croit que l'officier ne l'aime plus. Désespérée, elle respire le parfum d'une fleur empoisonnée et dont l'effet se fera bientôt sentir.

Gérald se décide enfin. Ils boivent à la même coupe.

Nilakanta accourt, prêt à poignarder de nouveau l'amoureux de sa fille.

— Ne touche pas à lui, mon père, dit-elle, nos lèvres se sont mouillées à l'eau sacrée.

Mais pendant l'entretien, Lakmé meurt dans les bras de son père.

Tel est le thème sur lequel Leo Délibes a bâti un opéra comique en trois actes.

Rendons hommage à Mme Ellès pour la façon très gracieuse et très sympathique dont elle a rempli le rôle le plus important de Lakmé. Le grand succès qu'elle a obtenu était absolument mérité.

Après elle, M. Bérangier (Nilakanta) a été bissé. M. Leroy (Gérald) s'est avantageusement acquitté de sa tâche, ainsi que Ghélyns (Frédéric). Mmes Ghélyns (Mallika) et Laroche (Ellen) ont montré leur talent habituel, et Mme Moreau a été une mistress Bontson fort amusante.

En résumé, la troupe Guyot nous a donné une soirée agréable.

* * *

Spectacle du samedi 9 juin

Avec le concours de M. AYROT, fort ténor du théâtre du Capitole

GUILLAUME TELL

Grand Opéra en 4 actes

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME des 7 et 10 Juin 1894

Pas Redoublé	Robert.
Les Dragons de Villars (Ouverture)	Maillard.
Les Amourettes (Valse)	Gungl.
Falstaff (Fantaisie)	Verdi.
La Tourterelle (Polka pour flûte)	Damaré.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 2 au 9 Juin 1894

Naissances

Couderc Françoise, rue Mascoutou, 20.
Fourquié Alphonse, rue St-Urcisse, 7.

Mariages

Martinot Alexandre, garçon d'hôtel, et Bonnet Marie, repasseuse.
Périnaud Pierre, coiffeur, et Sor Eulalie.

Décès

Renault Marie, 82 ans, Ve Fauveau, Impasse Ségur, 8.
Noël Thérèse, bouchère, 45 ans, épouse Frayssy, rue St-Georges.
Berger Henriette, 7 mois, rue Pélegri, 7.
Lamouroux Etienne, fabricant de lampes, 54 ans, rue Nationale, 15.
Xaumier Guillaume, cultivateur, 64 ans, à St-Henri.
Bosc Marguerite, jardinière, 72 ans, Ve Griffoul, rue des Orangers, 3.
Flaujac Roger, 6 mois, à la gare de Cabessut.

FAITS DIVERS

Orages et Tempêtes

De iolents orages ont éclaté dans différentes régions de la France ; voici les dépêches que nous recevons à ce sujet :

Limoges, 7 juin.

Des orages d'une extrême violence se sont abattus sur le département : la grêle, sur certains points, a causé des dégâts considérables.

A Saint-Yrieix, un vent terrible chassait hier à trois heures de l'après-midi une véritable tempête de pluie et du grésil.

La foudre est tombée sur plusieurs maisons.

Des arbres ont été arrachés et entraînés sur la voie ferrée qui a du être déblayée.

A Limoges et dans les environs, la grêle est tombée en grande quantité ; à la suite de ces orages, la température a subitement baissé.

Age , 7 juin.

Un épouvantable orage, marchant de l'ouest à l'est, a sévi hier dans l'après-midi sur la région.

Une pluie torrentielle tombait, mêlée de grêlons gros comme des noisettes et même en certains endroits comme des œufs de pigeon.

Pendant toute la durée de l'orage, le vent n'a cessé de souffler en tempête, tandis que les éclairs sillonnaient la nue sans interruption, suivis de terribles coups de tonnerre.

A Agen même, l'orage a duré vingt mInutes environ, pendant lesquelles les rues ont été transformées en ruisseaux et les places en lacs.

Cet orage a causé d'énormes dégâts dans tout le département, où les récoltes sur pied étaient magnifiques ; la vigne et le blé ont particulièrement souffert.

Les arbres fruitiers, qui donnaient les plus belles espérances, ont été gravement endommagés ; beaucoup ont été brisés ou arrachés par la violence du vent.

Ce matin, vers dix heures, le vent qui s'était calmé, a recommencé à souffler en tempête ; il dure encore.

La phtisie n'est pas héréditaire. Nous pouvons hériter de nos parents une mauvaise constitution qui nous amène rapidement à cette maladie, mais non de l'affection elle-même. Elle provient d'un germe qui se développe dans les poumons. Si les poumons sont sains, l'organisme vigoureux, ce germe restera stérile.

Le moyen d'avoir un organisme robuste et des poumons sains consiste à faire usage de l'**Emulsion Scott** à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude.

Toutes les bonnes pharmacies tiennent de l'**Emulsion Scott.**

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à *M. Vincent*, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Conversion et Remboursement
DES
EMPRUNTS OTTOMANS
5 % de 1854 et 4 1/4 % de 1871
au moyen de l'émission d'un
EMPRUNT 3 1/2 % DE LIV. ST. 8.212.340
CAPITAL NOMINAL
Garanti par le Tribut d'Egypte.

La Conversion aura lieu à Londres
jusqu'au **14 juin** inclusivement

Le nouvel Emprunt 3 1/2 % est émis à **94** 0/0. Contre L 100, capital nominal des Emprunts 1854 et 1871, on recevra L 100, capital nominal du nouvel Emprunt 3 1/2 %, jouissance 15 juillet, plus **une soulte de Liv. st. 6** et les intérêts courus jusqu'au 15 juillet, soit en tout :

L **7.6s 4d** pour L 100. Capital nominal. Emprunt **1854.**
» **7.2s 4d** pour L 100. Capital nominal. Emprunt **1871.**

Les titres pourront être déposés pour la conversion : à **Paris,** chez MM. **de Rothschild frères,** qui les transmettront sans frais à Londres. Les titres correspondants du nouvel Emprunt 3 1/3 % seront délivrés à Paris munis du Timbre Français et les soultes seront payées au change du jour sur Londres.

Les titres des Emprunts 1854 et 1871 qui n'auront pas été présentés à la conversion **seront remboursés au pair** *à une date qui sera fixée ultérieurement.*

Déclaration faite au Timbre le 10 mai 1893

Cie DU CHEMIN DE FER OTTOMAN DE JONCTION
SALONIQUE-CONSTANTINOPLE
119.254 Obligations de 500 francs 3 %
Intérêt annuel : **15** *francs,*
payable par moitié les 15 avril et 15 octobre
SOUS DÉDUCTION DES IMPOTS
Remboursement à **500** fr. en 95 ans, par tirages annuels
PREMIER REMBOURSEMENT LE 15 OCTOBRE 1897
Ces Obligations forment le solde
de l'Emprunt de 320.000 Obligations qui constitue
l'unique charge de la ligne

Le Gouvernement Impérial Ottoman a garanti, pendant 99 ans, une recette brute annuelle de 15.500 fr. par kil. Le Conseil de la Dette Ottomane a accepté la gestion de cette garantie.

PRIX D'ÉMISSION : FR. **321**
JOUISSANCE DU 15 AVRIL 1894

PAYABLES
Fr. **50** en souscrivant ;
» **71** à la répartition, du 22 au 27 juin 1894 ;
» **100** du 20 au 25 juillet 1894 ;
» **100** du 20 au 25 août 1894.

Prix de l'obligation libérée à la répartition : Fr. **320**
On souscrit le **14 juin 1894**
ET, DÈS AUJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE

à PARIS
BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE, 7, rue Meyerbeer ;
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin ;
SOCIETE GENERALE, 54, rue de Provence et dans ses Bureaux de quart.
et dans leurs Agences et Succursales en France et à l'Étranger
LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE

On souscrit à la **Société Générale,** à Cahors, rue Fénelon, n° 8.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

Les demandes de remboursement des billets 5 0/0 1re et 2e émissions et Emprunts Orient 5 0/0 2e et 3e émissions peuvent être adressées à Paris, jusqu'au 12 juin inclusivement, à MM de Rothschild frères, avec les titres qui seront rendus estampillés payables à Paris le 13 septembre 1894.

Les titres dont le remboursement n'aura pas été demandé dans le délai ci-dessus seront convertis en rente 4 0/0 aux condition fixées dans l'Ukase Impérial du 13/25 mai.

AVIS

M. AUDOUARD CHIRURGIEN-DENTISTE **à Brive**
a l'honneur d'informer sa clientèle du **Lot** qu'il sera à **Cahors, hôtel de l'Europe,** les 15 et 16 courant.

Prime à nos Abonnés

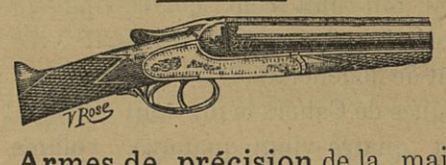

Les **Armes de précision** de la maison
Marius BERGER, fils
de St-Etienne

Seront vendues par notre intermédiaire, **10 0/0** au-dessous de leur valeur.
Envoi *franco* du Catalogue illustré.
On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

A VENDRE
A SUITE DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ
LE FONDS
de la Boucherie Coopérative
ET COMMERCIALE
Sis à Cahors, place Galdemar, n° 2.
(Installation et matériel complètement neufs).
S'adresser à M. Périès, 7, rue Fénelon, Cahors.

Echirolles (Isère), le 26 avril 1893. — J'ai eu l'année passée la fièvre typhoïde à la suite d'un grand échauffement ; j'avais tout essayé lorsque j'eus l'idée de prendre vos excellentes Pilules Suisses, et depuis je vais beaucoup mieux, je n'ai plus de douleurs. Je vous laisse libre de publier cette nouvelle guérison.
(Sig. lég.) Mme REYNAUD, née LINET.

LILLE (Nord)

Béni soit le jour où j'ai connu les **Pilules Gicquel.** Depuis bien des années je souffrais de l'estomac, j'avais des vomissements de bile et de glaires, des maux de tête atroces, une constipation que rien ne pouvait faire céder, car les sels purgatifs ne faisaient que m'échauffer les intestins. J'étais devenu d'une faiblese extrême. Depuis un mois je fais usage de ces bonnes **Pilules Gicquel** qui m'ont complètement guéri.
Signé : G. Ebstein, à Eille.

M. J. MAUREL
MÉDECIN-DENTISTE
SYSTÈME AMÉRICAIN
Rue du Lycée, N° 2, CAHORS

Etude de Me Louis LACAZE, avoué-licencié, 10, cours de la Chartreuse, Cahors. — *(Ancienne étude Delbreil)*

VENTE

Sur Saisie Immobilière

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

EN UN SEUL LOT

De divers immeubles situés sur la commune de Francoulès, canton de Catus, arrondissement de Cahors (Lot)

L'adjudication aura lieu le Mercredi ONZE JUILLET 1894, à midi et demi

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Cahors, le dix-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré ;

Et par suite d'un procès verbal de saisie immobilière du ministère de Me Serres, huissier à Cahors, en date des neuf et dix avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors le dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume cent cinquante-un, numéros trente-trois et trente-quatre ;

Et encore en exécution d'un jugement rendu le six juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze par le tribunal civil de Cahors, lequel donnant acte à Me Louis LACAZE, avoué, des lecture et publication du cahier des charges, a fixé la vente au onze juillet prochain.

Et aux requête, poursuite et diligence de Madame Marie-Thérèze **LACOSTE**, veuve de Monsieur **EDOUX**, sans profession, propriétaire, et de Monsieur Pierre-Félix-Marie **EDOUX**, son fils, propriétaire, demeurant et domiciliés de la ville de Cahors, agissant en leur meilleure qualité et comme représentant Monsieur Justin-Edouard Eloux, leur mari et pére, décédé, ayant Me Louis **LACAZE** pour avoué coustitué près le tribunal civil de Cahors.

En présence ou lui duement appelé de : Monsieur Isidore **POUGET**, négociant, ancien banquier, domicilié à Paris, rue de Maubeuge, numéro 52, partie saisie n'ayant pas d'avoué constitué.

il sera procédé, le mercredi onze juillet mil huit cent quatre-vingt quatorze, à midi et demi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit :

Désignation sommaire

DES BIENS A VENDRE

1° Terre au lieu dit Le Gravier, commune de Francoulès, numéro 826, section A, de quarante-un ares, soixante centiares. Sur cette terre, se trouve une grange composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage peu élevé.

2° Sol de maison au mas de Souyries, numéro 713 P, section A, de trente-trois centiares.

3° Bois au lieu dit Combe de Bayles, numéro 845, section A, de vingt-neuf ares dix centiares

4° Friche au même lieu, numéro 846 section A, de cinquante-six ares, cinquante centiares.

5° Vigne au même lieu, numéro 847 section A, de trente-cinq ares cinquante centiares.

6° Maison au mas de Souyries, numéro 713 section D, d'un revenu net de sept francs cinquante centimes. Elle est construite en pierres brutes, couvertes en tuiles crochet et pierres plates, à deux tombants d'eau, elle comprend un rez-de-chaussée, composé d'une seule pièce et d'un premier étage servant de grenier.

7° Bois au lieu dit Las Caviatates, numéro 532 section D, de trente-six ares cinquante centiares.

8° Pâture au Camp de Capelle, numéro 707, de sept ares vingt centiares.

9° Terre au même lieu, numéro 693, de soixante-quinze ares, vingt-cinq centiares.

10° Bois au même lieu, numéro 694, de vingt ares.

11° Terre au lieu dit Le Barthas, numéro 721 P, de vingt-neuf ares quatre-vingt-trois centiares.

12° Terre au lieu dit Sous l'Eglise, numéro 434, section E, de onze ares, sept centiares.

13° Terre au lieu dit sur La Font, numéro 817 P, de quarante-huit ares soixante-onze centiares.

14° Terre au lieu dit Sous l'Eglise, numéro 431, de cinq ares vingt-cinq centiares.

15° Pré au même lieu, numéro 432, de cinq ares soixante centiares.

16° Vigne au même lieu numéro 433, de trente-trois ares.

Immeubles par Destination

1° Un vieux cheval ;
2° Harnais de voiture et de charrette ;
3° Voiture à 4 roues ;
4° Charrette pour cheval ;
5° Charrette pour bœuf.

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, ci. . . **10** fr.

En sus des charges

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de décheance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le huit juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

L'Avoué poursuivant,
Louis LACAZE.

Enregistré à Cahors le juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, F° C° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me Louis LACAZE, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges

VELOUTINE POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au Bismuth, HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE
SEULE RÉCOMPENSÉE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
CH. FAY, Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS *Se défier des Imitations et Contrefaçons*
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875

ORFEVRERIE CHRISTOFLE
LA MARQUE DE FABRIQUE ci-contre
et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres.
Seules garanties pour l'Acheteur
BAISSE DE L'ARGENT MÉTAL
Par suite de la nouvelle situation du marché de l'argent métal, nous avons opéré une
DIMINUTION DE PRIX
sur les articles les plus courants de notre fabrication.
CHRISTOFLE & Cie, à PARIS
56, Rue de Bondy.
Représentants dans toutes les villes de France et de l'Etranger.
Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils horl.-bijoutiers. — *Envoi franco du Catalogue.*
DEUX GRANDS PRIX à l'Exposition Universelle 1889

MALADIES du CŒUR
HYDROPISIES, ASTHMES, CATARRHES, etc.
Le SIROP de Digitale de LABÉLONYE
employé avec succès depuis plus de 40 ans contre ces diverses Affections.
ANÉMIE, CHLOROSE, FAIBLESSE, etc.
Le plus Efficace des Ferrugineux
DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ
AU LACTATE DE FER
Approuvées par l'Académie de Médecine.
A Paris : Maison LABÉLONYE, 99, r. d'Aboukir et toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.